

Liste des frais 2010

**Entrée en vigueur
le 1^{er} septembre 2010**

**FRAIS DE LA CORPORATION CANADIENNE DE
COMPENSATION DE PRODUITS DÉRIVÉS**

1. Frais de compensation par contrat, par côté - Options et contrats à terme

Frais 2010

1.1	Client	0,20 \$
1.2	Membre	0,10 \$
1.3	Mainteneur de marché - options seulement	0,10 \$
1.4	Fournisseur de liquidité faisant partie du programme	0,10 \$
1.5	Frais minimum / par mois	500 \$

2. Frais de compensation par contrat par côté - Instruments dérivés hors cote («Converge»)

2.1	Client	0,70 \$
2.2	Membre	0,30 \$

**3. Frais de compensation par contrat, par côté - Contrats à terme
sur unités d'équivalent en dioxyde de carbone (CO₂e)**

3.1	Client	2,50 \$
3.2	Membre	2,50 \$
3.3	Fournisseur de liquidité faisant partie du programme	1,25 \$

4. Frais de levée par contrat - Options

4.1	Client	0,37 \$
4.2	Membre	0,37 \$
4.3	Mainteneur de marché	0,37 \$
4.4	Fournisseur de liquidité faisant partie du programme	0,37 \$

5. Frais de livraison par contrat - Contrats à terme

5.1	Client	0,37 \$
5.2	Membre	0,37 \$
5.3	Fournisseur de liquidité faisant partie du programme	0,37 \$

6. Frais de transfert de position par contrat, par côté

6.1	Client	0,05 \$
6.2	Membre	0,05 \$
6.3	Mainteneur de marché	0,05 \$
6.4	Fournisseur de liquidité faisant partie du programme	0,05 \$

**FRAIS DE LA CORPORATION CANADIENNE DE
COMPENSATION DE PRODUITS DÉRIVÉS**

7. Service de données *

Frais 2010

7.1	Registre des opérations - par mois	500 \$
7.2	Fichier Info Séries - Membre - par mois	500 \$
7.3	Fichier Info Séries - Non-membre - par mois	900 \$
7.4	Accès VPN - par connexion	29,95 \$
7.5	Accès VPN - direct	29,95 \$
7.6	Console de consultation en ligne des sous-comptes d'un membre	
	7.6.1 Par mois - 9 usagers et moins	129 \$
	7.6.2 Par mois - 10 usagers et plus	99 \$

* Des rabais de volume sont disponibles pour les membres seulement en fonction du nombre de fichiers produits chaque mois. Les frais mensuels sont : premier fichier 500 \$, deuxième fichier 450 \$, troisième fichier 400 \$, pas de frais pour les fichiers suppl

8. Copie sur CD des transactions journalières - Par mois

150 \$

9. Timbres d'autorisation

60 \$

CONDITIONS GÉNÉRALES

1. Tout document relatif à la facturation (facture, relevé de transactions, etc.) doit être vérifié sans délai. La CDCC doit être avisée par écrit de toute erreur ou omission dans les trente (30) jours suivant la date dudit document.
2. Toutes taxes locales, provinciales, d'état ou fédérales, d'affaires, d'accise sur la propriété ou autres taxes gouvernementales seront ajoutées, le cas échéant, aux frais mentionnés ci-hauts selon les services offerts.